

# UN POINT POUR DÉVOILER LA FEMME. DE LA FÉMINISATION À L'ÉCRITURE INCLUSIVE

---

Simina MASTACAN

[simina\\_mastacan@yahoo.com](mailto:simina_mastacan@yahoo.com)

Université « Vasile Alecsandri » de Bacău, Roumanie

***Abstract:** The aim of this work is to follow the main characteristics and the evolution of the discourse constituted around the median point (le point médian), a sign recently adopted in French to mark the distinction between feminine and masculine forms. We will examine the context of its emergence and we will try to identify its performative force, in the light of semio-pragmatic theories and discourse analysis. Indeed, more than a writing convention, this small typographical sign is endowed with a strong symbolic dimension and makes, in our eyes, the passage between the movement of feminization and inclusive writing.*

***Keywords:** median point, feminization, inclusive writing, media discourse, enunciation.*

## I. Préambule

Intensément débattue dans la presse francophone des dernières années, notamment à partir de 2017, année de parution d'un ouvrage de référence en matière, le *Manuel d'écriture inclusive*, la problématique d'une écriture plus transparente, non-discriminatrice à l'égard des femmes convoque des points de vue divers et souvent divergents. Le défi linguistique proprement-dit vise à remplacer les formes masculines traditionnelles par d'autres, censées permettre aux femmes de conquérir une visibilité plus grande à la surface d'une langue, le français en occurrence, jugé trop sexiste. Mais ce débat concernant les formes lexicales et graphiques qu'on prescrit aux locuteurs n'est qu'un reflet d'un combat encore plus profond, qui remonte à l'histoire de la langue, en évoquant les tendances puristes et normatives que le français enregistre constamment au fil du temps.

À partir même du mouvement de féminisation, qui fut l'avant-garde de l'écriture inclusive, jusqu'à nos jours, la controverse s'agrandit progressivement, les voix se multiplient, et, à côté des linguistes, les politiciens, les philosophes, les journalistes, les écrivains, les informaticiens, voire les correcteurs de textes entrent en jeu. Et comme la presse reflète et entretient souvent un tel sujet incitant, dont elle se nourrit d'ailleurs, tous les gens peuvent y réagir dans les commentaires des nombreux articles disponibles en ligne. Promotion,

justification, acception, déni, condamnation ou indignation, toutes les attitudes sont possibles, les opinions s'entremêlent, les arguments, favorables ou non, foisonnent, les médias se font écho de ce mélange discursif et les journalistes en tirent leurs propres conclusions.

Dans cet ensemble discursif apparemment épars, nous pouvons saisir du moins deux caractéristiques discursives définitives, mis à part le choix thématique :

1. Les textes, quelle que soit leur nature – articles de presse ou scientifiques, interviews, manuels en ligne, etc. – sont parsemés d'indices de subjectivité et font écho, de façon polyphonique, aux discours de contestation sous-jacents. Nous allons observer la fonction discursive de la dimension polyphonique au sillage d'Oswald Ducrot (1972, 1984, 1989).

2. On enregistre la citation, fréquente, de la parole autoritaire, à savoir des sources censées légitimer l'instauration de l'écriture inclusive et du point médian. Ce procédé relève de ce qu'on appelle, avec Plantin (2005 : 91) la « connotation autoritaire » dont la visée est d'insérer dans le discours des expressions qui laissent entendre une connivence avec une certaine pensée ou idéologie.

Tout ce paysage discursif marqué d'une forte hétérogénéité énonciative (Authier-Revuz, 1995), permet d'identifier de multiples typologies discursives, comme nous l'avons pu constater dans d'autres travaux (Mastacan, 2017, 2019, 2021). Dans ce cadre d'analyse, le point médian et ses avatars (observés sur un corpus de presse en ligne contenant des documents divers, recueillis entre 2017 et 2022) sera le sujet des considérations qui suivent.

## II. La féminisation. Comment en finir avec l'inégalité femmes-hommes

Même s'il n'est pas encore utilisé pour opérer la distinction selon le genre, le point médian s'est nourri de la pensée portant sur la « féminisation » de la langue française, mouvement plus ancien qui aboutit avec la problématique actuelle de l'écriture inclusive. De façon générale, on parlait de la conviction que le français, dans plusieurs de ses aspects lexicaux, morpho-syntaxiques ou sémantiques privilégie les hommes et ignore les femmes.

Pour Anne-Marie Houdebine (1998a, 1998b, 2002, 2009, 2014), le problème de la féminisation des noms de métiers est une excellente occasion d'illustrer sa conception sur l'existence d'un *imaginaire linguistique*, vu comme recherche des indices permettant de parler de la subjectivité des locuteurs en rapport avec la langue qu'ils emploient. La linguiste se dresse de manière résolue contre « le prescriptivisme intolérant » qui a fait que le travail de la commission pour la féminisation des noms de métiers, titres et fonctions, constituée en 1986, sous la coordination de Benoite Groult, soit rejeté par l'Académie française. Le but de cette commission était, nous dit l'auteure « de faire reconnaître les femmes en tant qu'actrices sociales à tous les niveaux et pas uniquement dans les fonctions subalternes (exemple *une coiffeuse, une femme de ménage, une institutrice, une secrétaire, mais un professeur, un recteur, un secrétaire d'Etat, un ministre, même si c'étaient des femmes*) » (Houdebine, 2014 : 59).

Trente ans après les travaux de cette commission, le français semble avoir assimilé les formes du féminin telles *une ingénieure, une professeure, une auteure*, qui ne sont plus vues comme inhabituelles ou bizarres. L'Académie française, forcément plus conservatrice, finit par moduler sa position réticente et les accepte, petit à petit, même si partiellement, comme le témoignent les nombreux points de vue, précisions et circulaires émis depuis 2000, parfois à la suite d'une pression publique ou des incidents passés dans l'Assemblée Nationale, comme en 2014. En voilà un extrait de ce document :

« L'Académie française n'entend nullement rompre avec la tradition de féminisation des noms de métiers et fonctions, qui découle de l'usage même : c'est ainsi qu'elle a fait accueil dans la 8e édition de son Dictionnaire (1935) à *artisane* et à *postière*, à *aviatrice* et à *pharmacienne*, à *avocate*, *bûcheronne*, *factrice*, *compositrice*, *éditrice* et *exploratrice*. Dans la 9e édition, en cours de publication, figurent par dizaines des formes féminines correspondant à des noms de métiers. Ces mots sont entrés naturellement dans l'usage, sans qu'ils aient été prescrits par décret : l'Académie les a enregistrés pourvu qu'ils soient de formation correcte et que leur emploi se soit imposé. (...) » (Académie française, 2014)

Entre normes et usage, formes et emploi, « esprit de la langue » et « barbarismes », le discours de l'Académie semble encore hésiter face aux nouvelles formes censées entrer dans la communication standardisée.

Des instruments pédagogiques pour enseigner une communication publique « sans stéréotypes de sexe » ne tardent pas à être élaborés et proposés comme guides ou manuels à suivre. Ainsi, En 1999, le Centre National de la Recherche Scientifique et l'Institut National de la Langue Française avaient élaboré, sous la direction de Bernard Cerquiglini le *Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, intitulé, métaphoriquement, *Femme, j'écris ton nom...* En 2015, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, institution nationale consultative indépendante chargée de la protection des droits des femmes et de la promotion de l'égalité des sexes avait publié le *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*. Dans les deux ouvrages, l'accent est mis surtout sur la féminisation des métiers, des titres et des grades, les fonctions étant accordées selon le genre, sur l'emploi des mots épécènes (sans différence de genre) et ne conseillaient pas, en général, l'emploi des mots qui font expressément référence au genre de la personne, comme « homme » et « femme », dans des syntagmes comme « droits de l'homme » (en faveur du syntagme « droits humains »).

Mais le débat continue, et l'apparition plus récente, aux éditions Hatier (mai 2017), du *Manuel d'écriture inclusive* le témoigne. Adoptant une attitude prescriptive, cet ouvrage se propose non seulement de diffuser, mais aussi de former des aptitudes. La dimension idéologique (Mastacan, 2017) y est très marquée par des indices métadiscursifs, à partir même du sous-titre : *Faites progresser l'égalité femme homme par votre manière d'écrire*. C'est une injonction qui interpelle directement un public-cible à qui on attribue, par présupposition, certaines convictions d'arrière-plan comme celle que l'égalité femmes hommes n'existe pas et qu'on pourrait la rétablir par la manière d'écrire. Le syntagme d'*écriture inclusive* lui-même incite et invite à la réflexion, mais aussi à une prise de position. Elle serait, on l'apprend du Préambule, « l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes » (Haddad, 2017 : 4).

On se propose donc de rendre plus visibles les femmes à l'intérieur de la langue et de produire ce qu'on appelle une *déséxisation* du discours. Un véritable combat discursif, où une ancienne idéologie, celle de la neutralité linguistique, est remplacée par le désir de rendre les femmes visibles en proposant de nouvelles règles d'écriture, voire de nouveaux mots, qui reviennent en discussion (*autrice*, *sculptrice*, etc.).

### III. Vers une pédagogie de l'écriture (inclusive) : le point milieu

Dans ce contexte, il est visible que l'idée du point milieu vient justement renforcer et étayer la démonstration déjà entamée dans les écrits antérieurs, visant à sensibiliser le

lecteur en ce qui concerne la force symbolique du langage, son impact sur les constructions mentales, la nécessité de rejeter la coutume qui dictait que la langue soit neutre ou masculine. Bref, on doit rendre les femmes encore plus visibles dans la langue, leur accorder ainsi « *un droit de cité* » discursif égal aux hommes, comme disent les auteurs. À côté des principes généraux déjà employés, on va donc utiliser le point milieu en composant le mot comme suit : racine du mot + suffixe masculin + point milieu + suffixe féminin. On ajoutera un point milieu supplémentaire suivi d'un « s », si l'on veut indiquer le pluriel.

C'est le commencement de la (longue) discussion sur l'utilité de ce signe typographique, débat empreint d'accents subjectifs, voire passionnels, où les raisons idéologiques, linguistiques, historiques et les émotions se mêlent. À la différence d'autres signes typographiques, déjà chargés symboliquement (division, propos secondaire, introducteurs), le point milieu aurait une seule fonction, investissant, de manière sémiotique, « l'enjeu discursif et social de l'égalité femmes·hommes », lit-on dans le *Manuel d'écriture inclusive* (Haddad, 2017 : 8). En voilà un fragment où des arguments de toutes sortes s'entrecroisent :

« Le point milieu nous semble ainsi préférable aux parenthèses (qui, en usage, indiquent un propos secondaire), à la barre oblique (qui connote une division), à l'E majuscule (qui peut être interprété comme une considération différente entre féminin et masculin). Le point milieu nous semble aussi préférable au point final, qui constitue un signe de ponctuation dont les usages, y compris sur un plan grammatical, sont très largement stabilisés. Le point milieu est enfin préféré aux tirets – quelles que soient leurs formes et leurs tailles d'ailleurs –, qui font parfois office de quasi-parenthèses ou servent à introduire des répliques de dialogue.

À la différence de l'ensemble de ces signes, le point milieu a le mérite de ne connaître aucun usage hérité et encore en vigueur (il semble avoir été progressivement remplacé par l'espace dès l'Antiquité jusqu'à disparaître totalement il y a déjà plusieurs siècles). Le point milieu permet en ce sens d'affirmer sa fonction singulière d'un point de vue sémiotique et par là d'investir « frontalement » l'enjeu discursif et social de l'égalité femmes·hommes » (Haddad, 2017 : 7-8).

Aussi faudrait-il écrire, de manière systématique : celui·elle / ceux·elles ; certain·e / certain·e·s ; tout·e / tou·te·s ; intellectuel·le·s ; maternel·le·s ; professionnel·le·s ; banquier·ère·s ; conseiller·ère·s ; écolier·ère·s etc.

À ceux qui avanceraient *l'argument de la lisibilité*, étant encombrés par la multiplication de signes – typographiques, morphologiques, sémantiques, on réplique fermement, dans l'argumentaire dont le *Manuel* est pourvu : « Non, les femmes `n'encombrent` pas un texte. Par ailleurs, plusieurs mois d'usage nous ont montré que l'œil s'y habitait très vite et qu'un certain nombre d'automatismes survenaient très facilement à l'écrit » (Haddad, 2017 : 8). De plus, comme il est inexistant sur le clavier, l'emploi du point milieu entraîne aussi des problèmes techniques que le *Manuel* essaie de résoudre, en offrant des indications précises de reconfigurations et de combinaisons afin de l'obtenir plus facilement (Haddad, 2017 : 18).

#### **IV. Rejets et objections face à un « péril mortel »**

Cette démarche argumentative n'empêche pas l'Académie française de se ranger plusieurs fois, de façon résolue, contre l'écriture inclusive. En voilà une déclaration de 26.10.2017 (Académie française, 2017), quelques mois après la publication du *Manuel* dans laquelle le point médian se trouve mis en question. Il est un « obstacle » aussi bien à l'écriture qu'à la lecture :

« Prenant acte de la diffusion de cette «écriture inclusive» qui «prétend s'imposer comme norme», l'Académie française élève à l'unanimité une solennelle mise en garde: «La démultiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité. On voit mal quel est l'objectif poursuivi et comment il pourrait surmonter les obstacles pratiques d'écriture, de lecture - visuelle ou à voix haute - et de prononciation. Cela alourdirait la tâche des pédagogues. Cela compliquerait plus encore celle des lecteurs. » (Haddad, 2017 : 18)

L'appel à l'autorité de l'Académie française et aux documents élaborés par cette institution est l'un des plus forts arguments employés dans le corpus de presse analysé. Se dressant, pour la plupart, contre les changements imposés par le nouveau système d'écriture, les académiciens sont les garants inflexibles d'un discours qui vise la défense de la langue : les titres des articles qui présentent et commentent leurs interventions dans l'espace public le témoigne :

« Écriture inclusive : un 'péril mortel', selon l'Académie française. Dans une déclaration publiée dans "Le Figaro" ce jeudi, les Immortels mettent en garde contre cette nouvelle norme vantée par les féministes ». (6 Medias, 2017)

« Ecriture inclusive : malaise à l'Académie française. Le débat sur l'évolution de la langue n'en finit plus de diviser les Immortels de cette institution à nette dominante masculine ». (Rerolle, 2017)

La stylistique du discours des Académiciens repose, on le voit bien, sur le prestige institutionnel des « Immortels », sur un ethos dont la mise en scène ne manque pas d'accents passionnels (Mastacan, 2017: 8). Ce n'est donc pas sans oppositions que le point médian intégré dans le nouveau système d'écriture commence et poursuit son existence dans la conscience des autorités et des locuteurs en même temps.

## **V. Un « point » névralgique pour les politiciens**

D'autres voix autoritaires, celles des politiciens, participent également au débat. Le 22 novembre 2017, le premier ministre de la France, Edouard Philippe, a émis une circulaire par laquelle il dénonce la dissémination de l'écriture inclusive dans les documents officiels (Philippe, 2017). A son tour, Jean-Michel Blanquier, ministre de l'Éducation, dans une Circulaire parue dans le Bulletin Officiel no 18 du 6 mai 2021 (portant sur les règles de féminisation dans les actes administratifs) n'accepte pas l'emploi de l'écriture inclusive, qu'il semble mettre en opposition avec la féminisation. Le point milieu (médian) y est particulièrement visé, puisque son emploi entrave à la lisibilité et à la compréhension du texte :

« [...] il convient de proscrire le recours à l'écriture dite « inclusive », qui utilise notamment le point médian pour faire apparaître simultanément les formes féminines et masculines d'un mot employé au masculin lorsque celui-ci est utilisé dans un sens générique. L'adoption de certaines règles relevant de l'écriture inclusive modifie en effet le respect des règles d'accords usuels attendues dans le cadre des programmes d'enseignement. En outre, cette écriture, qui se traduit par la fragmentation des mots et des accords, constitue un obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit. L'impossibilité

de transcrire à l'oral les textes recourant à ce type de graphie gêne la lecture à voix haute comme la prononciation, et par conséquent les apprentissages, notamment des plus jeunes. Enfin, contrairement à ce que pourrait suggérer l'adjectif « inclusive », une telle écriture constitue un obstacle pour l'accès à la langue d'enfants confrontés à certains handicaps ou troubles des apprentissages. » (Blanquer, 2021)

« Les points sur les I plutôt que le point médiant », lit-on encore sur le compte Twitter du ministre. Force nous est de constater que loin de s'y réduire, le point médian est devenu, malgré tout, le symbole de l'écriture inclusive.

## VI. Un « point » d'intérêt pour la presse

Nombreux sont les articles de presse, dont la plupart disponibles en ligne, qui portent sur la féminisation, en général, et sur le point médian, symbole de l'écriture inclusive, en particulier. Les journalistes ne manquent pas d'enregistrer et de réagir vivement au discours officiel et le débat, accessible à un nombre presque illimité de récepteurs / lecteurs, tourne souvent en polémique. La « globalisation » de l'information (et de l'opinion, en même temps) permet la création des espaces discursifs favorables aux débats, à la multiplication et à la confrontation des points de vue des plus divers.

En se rangeant pour ou contre l'adoption de l'écriture inclusive, les journalistes évoquent comme sources crédibles plusieurs instances chargées, symboliquement, d'autorité (Mastacan, 2018). Par exemple, *Le Figaro* (23.11.2017) donne la parole à Alain Ray, figure emblématique de la lexicographie française, cofondateur du *Petit Robert*. Le titre de l'article, qui comprend une interview avec cette personnalité jugée représentative, reprend une citation de ses paroles, meilleur témoignage de son opinion : « L'écriture inclusive est vouée à l'échec ». Le sous-titre ajoute des explications supplémentaires, renforçant, en même temps, la position privilégiée dont l'invité jouit : le père du *Petit Robert* revient pour *Le Figaro* sur ce système graphique qu'il juge 'inutile'. Il explique pourquoi son emploi est impossible en français et prédit sa mort prochaine. (Develey et Ray, 2017)

En même temps, plus récemment, en 2021, certains journalistes signalent l'entrée du point médian dans le débat politique, en reprochant aux responsables politiques d'être conservateurs et aveugles face à l'évolution du français oral par rapport à la forme écrite. Surtout les groupes de droite et d'extrême droite y voient une menace, et les propositions législatives visant son interdiction se multiplient (Kervasdoué, 2021), comme le témoigne la proposition déposée par le député G. Tessier qui, en invoquant la Loi Toubon de 1984, veut pénaliser l'usage du point médian avec des amendes allant de 3750 à 5000 euros. De nouveau, l'assimilation du point médian avec l'ensemble de l'écriture inclusive perdure et prête à des confusions : « on entend par écriture inclusive les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine » (Assemblée nationale, 2021) lit-on dans le texte de la proposition législative.

*Le Figaro* de 15.06.2022 cite une autre source autoritaire, « L'inaltérable Bescherelle » qui « se prononce contre le point médian de l'écriture inclusive » (*Le Figaro*, 2022), puisqu'il ne contribue pas à simplifier l'orthographe et ne correspond pas à la prononciation. Les avis défavorables du linguiste Bernard Cerquiglini sont intensément repris et discutés dans la presse, car, selon lui, l'écriture inclusive est « une fâcheuse erreur » (Cerquiglini, 2021). Tandis qu'auparavant, *Le monde diplomatique* du décembre 2019 (Monthéard, 2019) mettait en cause

Pavis favorable d'Eliane Viennot concernant l'emploi du point médian comme meilleure solution (2018) en invoquant l'instrumentalisation idéologique de la langue.

## VII. En guise de conclusion

Pour conclure à ces considérations, forcément partielles, mais essayant de dresser les contours d'une problématique épineuse et actuelle, nous nous bornons de constater le traitement ironique que le point médian subit de la part des gens à travers quelques réactions recueillies sur les forums de discussions. Pragmatiquement parlant, la figure la plus répandue employée pour réagir au caractère contraignant de l'écriture inclusive est l'ironie, celle qui permet de véhiculer des énoncés absurdes, sans que les énonciateurs les assument ouvertement. On a recensé à une autre occasion (Mastacan, 2021) une multitude de contextes portant sur les avis des utilisateurs sur la féminisation et on y a discuté les caractéristiques polyphoniques de l'énonciation figurale (Ducrot, 1984). Ce qui est certain est que la référence critique à l'emploi du point médian permet à ceux qui se sentent menacés par des possibles nouvelles normes d'écriture de réagir ironiquement, comme on peut le voir dans l'extrait suivant :

« je tente d'appliquer les recommandations du manuel [d'écriture inclusive] qui fournit la formule de composition des mots avec le « point milieu » et où on trouve également des listes de transcriptions<sup>2</sup>. C'est ainsi que, tentée d'abord d'écrire « nouveaux·elles », j'ai renoncé et observé plus scrupuleusement la règle indiquée page 7 du *Manuel*, ce qui donne dans mon application de malcomprenante : « nouveau·elle·x·s ». Inutile de préciser que, d'ordinaire excellente dactylo en écriture « normale » (oops, pardon, en écriture macho), j'ai mis pas mal de temps à taper la séquence. J'excepte bien sûr le temps passé à trouver le code pour obtenir le « point milieu » : on nous rassure, les claviers vont bientôt remédier à ce défaut. N'empêche que même avec cette touche supplémentaire, il va falloir acquérir d'autres automatismes de frappe. » (Le Causeur, 2017)

L'énonciateur finit par retourner une image caricaturale de ce nouveau langage (qu'on qualifie souvent, au sillage de G. Orwell, « la novlangue ») lequel contient, de par sa structure même, les germes du comique. Comme les médias ne manquent pas à dénoncer le caractère précieux, artificiel et déformateur de l'écriture inclusive, les commentaires suivent de près cette tendance de résistance au système prescriptif qu'on impose à l'usage de la langue.

Certains dénoncent l'exagération qui conduit à inventer une autre langue, non-sexuée, neutre, qui combine, de façon inappropriée, le féminin et le masculin : « Je propose de changer le titre du “Le Monde.fr”, en “Le.La Monde.ie.fr” et “La République Française” en “La.Le République.c Français.e” ». (Rerolle, 2017)

Très souvent, les voix de différents énonciateurs se mêlent dans un simulacre de raisonnement logique, dans le même but de dénoncer l'incohérence d'un système d'écriture difficile à transposer. Les efforts sont inutiles et les résultats ridicules, la seule solution étant l'humour :

« Les hommes et les femmes sont `beaux.lles` ? Nom de Dieu, encore une de ces polémiques inutiles dont la France a le secret ! mais la solution est simple, pourtant, qui mettra tout le monde d'accord ! `Les hommes sont beaux et les femmes aussi !` Euh... non, je vois qu'un relent de sexisme s'y cache encore. Je corrige : `les femmes sont belles et les hommes pas toujours !` » (Rerolle, 2017)

Il est incontestable que le point médian est vu dans la plupart des réactions comme l'élément ridicule d'un code féministe qu'on veut imposer par la force. Si les gens l'emploient, ce n'est que pour s'en moquer et pour le dénoncer, comme dans :

« Enfin !!! Les pompier.e.s, les médecin.e.s, les infirmier.e.s, les gilet.r.s jaunes, les commédien.ne.s voient que la Macronie s'intéresse à leurs vrais problèmes ; il était temps ! » (Le Figaro, 2021)

Ou encore :

« Quand on écrit: "les Français sont divisés", on ne sait pas s'il y a des femmes.  
Quand on écrit: "les Françaises sont divisées", on sait qu'il n'y a pas des hommes.  
Quand on écrit: "les Français.es sont divisé.e.s", on ne sait pas de qui on parle. »  
(Le Figaro 2019)

Ce qui semble fonctionner le mieux au niveau de la circulation de tels productions parodiques sur des supports médiatiques c'est une sorte de complicité des utilisateurs, anonymes, face aux décisions autoritaires qui leur semblent aberrantes ou, tout simplement, déplacées. D'ailleurs, l'idée que ce point et l'écriture qui le consacre sont inutiles et ne mènent à rien est plus rependue et argumentée que les avis favorables (Baldacchino, 2017). Quoi qu'il en soit, à tort ou à raison, le fameux « point milieu » arrive à cristalliser presque tout le débat sur l'écriture inclusive.

Comme on a essayé de le montrer, qu'il soit prescrit ou, au contraire, proscrit, ce petit signe typographique dépasse le statut de convention pour entrer dans le combat linguistique, politique et idéologique ouvert par le féminisme et continué, de nos jours, par les tenants de l'écriture inclusive.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUTHIER REVUZ, Jacqueline, (1995), *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidence du dire*, t. I, II, Paris, Larousse.
- DUCROT, Oswald, (1972), *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- DUCROT, Oswald, (1984), *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- DUCROT, Oswald, (1989), *Logique, structure, énonciation. Lectures sur le langage*, Paris, Minuit.
- HOUEBINE, Anne-Marie, (coord.), (1998a), *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues*, Paris, l'Harmattan.
- HOUEBINE, Anne-Marie, (1998b), « L'imaginaire linguistique : questions au modèle et applications actuelles », dans *Limbaje și comunicare*, III, Expresie și sens, Iași, Editura Junimea, pp. 9-32.
- HOUEBINE, Anne-Marie, (2002), (dir.), *L'imaginaire linguistique*, Paris, l'Harmattan.
- HOUEBINE, Anne-Marie, (2009), « De l'imaginaire linguistique à l'imaginaire culturel », dans *Diversité culturelle dans la francophonie contemporaine*, Iași, Editions universitaires « Alexandru Ioan Cuza », pp. 49-59.
- HOUEBINE, Anne-Marie, (2014), « L'imaginaire linguistique entre langue idéale et idéal de langues entre norme et norme », dans *Lingvistică integrală – multilinguism – discurs literar*, Suceava-Cernăuți-Chișinău, pp. 40-64.

- MASTACAN, Simina, (2017), « Idéologies linguistiques actuelles. Le cas de l'écriture inclusive », dans *Studii și cercetări științifice. Seria Filologie*, 38, pp. 91-100.
- MASTACAN, Simina, (2019), « Types et fonctions de l'argument d'autorité dans la presse francophone sur l'Internet. Étude de cas », dans (eds.) Flavie Fouchard, Adelaida Hermoso Mellado-Damas, Estefanía Marceteau Caballero, Marc Viémond, Adamantia Zerva et Alexia Zilliox (coords.), *La Recherche en Etudes françaises: un éventail de possibilités / La investigación en Estudios Franceses: un abanico de posibilidades*, Editorial Universidad de Sevilla, pp. 581-589, disponible en ligne : <http://dx.doi.org/10.12795/9788447221660>.
- MASTACAN, Simina, (2021), « Bonjour à tou·te·s... » : de quelques valeurs de l'ironie sur les forums de discussions autour de l'écriture inclusive », dans Felicia Dumas (éd), *Le Seuil*, Iași, Editions Junimea, pp. 402-413.
- PLANTIN, Christian, (2005) *L'Argumentation*, Paris, Seuil.
- VIENNOT, Eliane, (2018), *Le Langage inclusif : pourquoi, comment*, postface de Raphaël Haddad et Chloé Sebah, Donnamarie-Dontilly, Éditions iXe.

### **Sources Internet :**

- ACADÉMIE FRANÇAISE, (2014), *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Mise au point de l'Académie française*, le 10 octobre 2014, disponible en ligne : [Microsoft Word - Féminisation 2014 \(academie-francaise.fr\)](https://www.academie-francaise.fr), consulté le 12 septembre 2022.
- ACADÉMIE FRANÇAISE, (2017), [Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite "inclusive" | Académie française \(academie-francaise.fr\)](https://www.academie-francaise.fr), consulté le 15 septembre 2022.
- ASSEMBLÉE NATIONALE, (2021), [Proposition de loi n°4003 visant à interdire et à pénaliser l'usage de l'écriture inclusive dans les administrations publiques et les organismes en charge d'un service public ou bénéficiant de subventions publiques \(assemblee-nationale.fr\)](https://www.assemblee-nationale.fr), consulté le 2.08.2022.
- BALDACCHINO, Julien, (2017), [Une nouvelle façon d'écrire pour en finir avec les inégalités femmes hommes ? \(radiofrance.fr\)](https://www.radiofrance.fr), consulté le 14.09.2021.
- BLANQUER, Jean-Michel, (2021), [Règles de féminisation dans les actes administratifs du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et les pratiques d'enseignement | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](https://www.education.gouv.fr), consulté le 10.09.2022.
- CERQUIGLINI, Bernard, (dir.), (1999), *Femme, j'écris ton nom... : Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, disponible en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/994001174.pdf>, consulté le 8.07.2022.
- CERQUIGLINI, Bernard, (2021), [« L'écriture "inclusive", empreinte d'une louable intention, est une fâcheuse erreur » \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr), consulté le 8.08.2022.
- DEVELEY A. et RAY A., (2017), *L'écriture inclusive est vouée à l'échec*, disponible en ligne : [http://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2017/11/23/37002-20171123ARTFIG00015-alain-rey-l-ecriture-inclusive-est-vouee-a-l-echec.php?utm\\_campaign=Echobox&utm\\_medium=Social&utm\\_source=Facebook#link\\_time=1511426183](http://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2017/11/23/37002-20171123ARTFIG00015-alain-rey-l-ecriture-inclusive-est-vouee-a-l-echec.php?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#link_time=1511426183), consulté le 8.03.2022.
- HADDAD, Raphaël, (coord.), (2017), *Manuel d'écriture inclusive. Faites progresser l'égalité femmes-hommes par votre manière d'écrire*, Paris, Editions Mots-Clés, disponible en ligne : [http://www.univ-tlse3.fr/medias/fichier/manuel-decriture\\_1482308453426-pdf](http://www.univ-tlse3.fr/medias/fichier/manuel-decriture_1482308453426-pdf), consulté le 17 mai 2022.
- KERVASDOUÉ, Cécile, (2021), *L'écriture inclusive, un débat très politique*, disponible en ligne : <https://www.franceculture.fr/politique/lecriture-inclusive-un-debat-tres-politique>, consulté le 20 mars 2021.
- LE CAUSEUR, (2017), disponible en ligne : <https://www.causeur.fr/ecriture-inclusive-orthographe-sexisme-147305?rebound>, consulté le 17 avril 2020.
- LE FIGARO, (2019), disponible en ligne : <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2017/11/23/37002-20171123ARTFIG00015-alain-rey-l-ecriture-inclusive-est->

- [vouee-a-l-echec.php?utm\\_campaign=Echobox&utm\\_medium=Social&utm\\_source=Facebook#link\\_time=1511426183](#), consulté le 25 mars 2021.
- LE FIGARO, (2021), disponible en ligne : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/ecriture-inclusive-les-incoherences-d-un-systeme-complexe-20210223>, consulté le 15 avril 2022.
- LE FIGARO, (2022), [L'inaltérable Bescherelle se prononce contre le point médian de l'écriture inclusive \(lefigaro.fr\)](#), consulté le 1.09.2022.
- MONTHÉARD, Xavier, (2019), disponible en ligne : [Point médian et cause des femmes, par Xavier Monthéard \(Le Monde diplomatique, décembre 2019\) \(monde-diplomatique.fr\)](#), consulté le 5.07.2022.
- PHILIPPE, Edouard, (2017), [Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#), extrait du *Journal officiel électronique authentifié*, consulté le 8.08.2022.
- REROLLE, R., (2017), *Écriture inclusive: malaise à l'Académie française*, disponible en ligne : [http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/12/13/ecriture-inclusive-malaise-a-l-academie-francaise\\_5228736\\_3232.html?utm\\_term=Autofeed&utm\\_campaign=Echobox&utm\\_medium=Social&utm\\_source=Facebook](http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/12/13/ecriture-inclusive-malaise-a-l-academie-francaise_5228736_3232.html?utm_term=Autofeed&utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook), consulté le 20.07.2022.
- SINARD, A., (2017), *Le masculin l'emporte sur le féminin: Edouard Philippe dit non à l'écriture inclusive*, disponible en ligne : [https://www.franceculture.fr/politique/edouard-philippe-et-lecriture-inclusive?utm\\_campaign=Echobox&utm\\_medium=Social&utm\\_source=Facebook](https://www.franceculture.fr/politique/edouard-philippe-et-lecriture-inclusive?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook), consulté le 22.06.2021.
- 6 MEDIAS, (2017), *Écriture inclusive: un "péril mortel selon l'Académie française"*, disponible en ligne : [http://www.lepoint.fr/societe/ecriture-inclusive-un-peril-mortel-selon-l-academie-francaise-26-10-2017-2167693\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/ecriture-inclusive-un-peril-mortel-selon-l-academie-francaise-26-10-2017-2167693_23.php), consulté le 8.05.2022.
- \*\*\* (2015), *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*, publication du Haut Conseil d'égalité entre les femmes et les hommes, disponible en ligne : [http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh\\_guide\\_pratique\\_com\\_sans\\_stereo\\_vf\\_2015\\_11\\_05.pdf](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh_guide_pratique_com_sans_stereo_vf_2015_11_05.pdf), consulté le 10.07.2022.